MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

ECOLE IVOIRIENNE DE BIJOUTERIE ET DES METIERS ANNEXES (EIBMA)

01 BP 6093 ABIDJAN 01 Tel.: 27 21 35 27 35 directioneibma@gmail.com REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Abidjan, le

CONDITIONS DE CANDIDATURE CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE BJOUTERIE

Peut faire acte de candidature toute personne de nationalité ivoirienne, âgée de 15 ans au moins et 27 ans au plus au 31 décembre 2021.

Les inscriptions se feront au sein de l'EIBMA sise en zone 4c, rue Thomas Edison du 16 novembre au 15 décembre 2021.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

 Une quittance de payement des frais de concours fixé à quinze mille (15 000) francs CFA payable à l'Agence Comptable de l'EIBMA;

Ces frais d'inscription prennent en compte :

- Le droit d'inscription
- Une pochette de candidature à retirer et à renseigner à l'EIBMA
- Une fiche de candidature à retirer au sein de l'établissement ;
- Une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité du père, de la mère ou du tuteur légal;
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de l'attestation d'identité du candidat;
- Une photocopie du certificat de scolarité ou du bulletin de fin d'année de la classe de cinquième (5ème) sur présentation de l'original;
- Deux (02) photos d'identité couleur, du même tirage.